

Compte rendu de la séance de la commission de
la recherche du 17 février 2022

**Commission de la recherche du conseil académique
du 17 mars 2022
Délibération 2022/03/CR-005**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 17 février 2022.

Toulouse, le 18 mars 2022

Le Président,

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé le 17 mars 2022

COMMISSION DE LA RECHERCHE

Compte rendu synthétique de la séance du 17 février 2022

Etaient présents :

MMES Monica Alaez-Galan, Tamara Azaiez-Bontemps, Christine Barrot-Lattes, Isabelle Berry, Patricia Bordais, Mme Hélène Calmes, Valérie Chavagnac, Joséphine Leflaive, Morgane Leon, Adèle Georgeot, Marie-Pierre Gratacap, Karine Groenen-Serrano, Émilie Roussel.

MM. Robin Baurès, Brice Charleux, Matthieu Chavent, Kevin Delcourt, Nicolas Destainville, Fabrice Dumas, Michel Fournié, Jean-Pierre Jessel, Manoel Manghi, Christophe Mingotaud, Nicolas Renon, Jean-Emmanuel Sarry, Bruno Segui, Cédric Trupin.

Etaient représentés :

David Labat par Valérie Chavagnac, Adnen Mlaya par Karine Groenen-Serrano, Pierre Payoux par Christophe Mingotaud, Joséphine Leflaive par Isabelle Berry, Thomas Carle par Robin Baurès, Anthony Lemarié par Bruno Ségui, Cécile Vignolles par Jean-Pierre Jessel, Claude Chieze par Nicolas Destainville

Assistaient à la séance :

M. Patrice Bacchin, représentant le directeur de la FSI ; M. Michael Toplis, directeur de l'OMP et responsable du directoire UPEE, Éric Rémy, responsable du directoire ACTIHS.

Etaient excusés :

Isabelle Arthus, Christophe Giraud, Guillaume Hopsort, Honora Labrana.

ORDRE DU JOUR

- Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 20 janvier 2022 (délibération)
- Point 2 : Le quart d'heure interdisciplinarité :
- Point 3 : Présentation du CRESCO
- Point 4 : Présentation du projet SWOT
- Point 5 : Présentation IRP MAITAI (LCPQ) et IRP C-FUNCTION (CIRIMAT) (délibération)
- Point 6 : Vote des lauréats AO Tremplin 2022 (délibération)

Informations générales

J.-P. Jessel accueille les nouveaux entrants à la commission de la recherche.

Il informe les conseillers que Christine Barrot Lattes a passé l'HDR, elle est remplacée par Pierre Mignot Maître de Conférences en sciences de l'information et de la communication au Laboratoire d'Etudes et de recherche Appliquées en Sciences Sociales (LERASS). Il ajoute que Ghislaine Dupouey a démissionné du collège F ; elle est remplacée par Patricia Bordais, gestionnaire de la Fédération de Recherche Matière et Interactions (FERMI).

J.-P. Jessel demande aux doctorants de se présenter :

Morgane Leon, doctorante au LEGOS

Adèle Georgeot, doctorante au CNRM

Brice Charleux, doctorant au LIPME

Kévin Delcourt, doctorant à l'IRIT et suppléant de Guillaume Hopsort doctorant au LGC.

N. Destainville prend la parole car il souhaite réagir à la lettre que le président Jean-Marc Broto a adressé à la Région. Ce courrier est intitulé « Contribution de l'université Toulouse III-Paul Sabatier à la réflexion SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation) ». Il souhaite une discussion en séance sur cette lettre qui reflète la position de l'université.

Il précise que deux sujets de recherche sont mis en avant dans ce courrier l'aéronautique - l'espace et le Centre Universitaire d'Enseignement et de Recherche en Santé (CUERS).

Il souhaite savoir pourquoi le président écrit à la Région sans consulter les conseils des instances.

J.-P. Jessel répond concernant le fonctionnement du SRESRI.

Les établissements du site ont été sollicités pour donner leur avis.

Des journées destinées à un brassage d'idées ont eu lieu à l'automne 2021 précédées d'un appel à participation largement diffusé auprès des laboratoires.

Une deuxième session consacrée à l'identification de points de convergence et des actions à mener s'est déroulée la 1^{ère} quinzaine de février 2022.

Des réunions ont eu lieu en parallèle à Montpellier.

Les ateliers de réflexion lors des sessions étaient composés de représentants de la communauté universitaire, des laboratoires, des associations. Enfin, sur le site SRESRI de la Région, un espace est dédié à l'expression personnelle pour les acteurs de la recherche toulousaine.

À l'issue de ces retours, la région fera une synthèse des résultats en mars.

N. Destainville remarque que le courrier est rédigé au nom de l'université. Or l'université possède des instances. Sur qui le président s'appuie-t-il pour décréter l'aéronautique/espace et la santé les 2 priorités d'UT3 sans aucune concertation dans aucun des conseils ?

Il demande quelle est la contribution du vice-président de la commission de la recherche à la rédaction de ce courrier.

J.-P. Jessel précise que la rédaction du courrier vient des contributions de personnes ayant participé aux ateliers de réflexion du SRESRI, et qu'il a aussi participé à ces ateliers. De plus, dans le cadre de l'appel à projets ExcellencES du 4^e programme d'investissement d'avenir (PIA4), TIRIS (Toulouse Initiative for Research Impact on Society) et TTU (Toulouse Tech University) incluent les thématiques aéronautique, espace et santé.

N. Destainville ne voit pas en quoi le projet TIRIS est concerné. Il rappelle que TIRIS est un projet orienté vers les sciences sociales pas vers l'aéronautique et l'espace. Il constate que les conseils des instances de l'université sont encore une fois écartés de la discussion. Il déplore que la base de la communauté de la recherche ne soit pas consultée et se déclare scandalisé.

F. Dumas regrette le manque de discussion en commission de la recherche. Une consultation des laboratoires aurait permis de faire remonter leurs demandes. Il rappelle qu'en tout début de mandat Jean-Marc Broto avait annoncé que la politique scientifique du site ne se ferait pas en commission de la recherche. Ce choix cantonne les conseillers à un travail administratif sur l'attribution de financements. Les conseillers sont exclus de l'orientation stratégique sur la trajectoire que l'université prendra pour les années qui viennent. Il constate que les décisions sont prises en petit comité.

N. Destainville demande si les composantes ont été sollicitées.

P. Bacchin précise que la FSI n'a pas été informée. L'information sur le courrier adressé à la Région a transité via les directoires.

N. Destainville souhaite qu'il soit mentionné dans le compte-rendu que les composantes ne sont pas informées des priorités scientifiques du président de l'université Toulouse III-Paul Sabatier. Il est très pessimiste concernant les conséquences de cette politique.

J.-P. Jessel afin d'éviter les polémiques ne reviendra pas sur les échecs précédents qui ont mené à la situation présente.

N. Destainville rappelle qu'il a demandé à de nombreuses reprises des débats au sein de la commission de la recherche. Ces débats lui ont toujours été refusés. Il précise que Jean-Marc Broto décide seul avec un petit comité ce qui le met en difficulté lors des votes en conseil d'administration. Il constate que les personnels quittent l'administration centrale ; il est inquiet pour l'avenir de l'université.

J.-P. Jessel précise que ces remarques seront mentionnées dans le compte rendu qui sera rédigé à l'issue de cette séance.

J.-P. Jessel fait le point sur les conventions liant l'université Toulouse III-Paul Sabatier aux organismes nationaux de recherche.

Le contrat pluriannuel de site avec le CNRS a été signé en novembre 2021. Le CNRS est le principal acteur des organismes nationaux de recherche (ONR) sur le site, il interagit avec les 3 universités toulousaines, l'INP et l'INSA. Cette convention établit un système de fonctionnement institutionnel ; elle a été élaborée avec les vice-présidents recherche des établissements partenaires en bureau recherche de l'UFTMiP.

En parallèle, un travail est initié par l'université Toulouse III-Paul Sabatier avec l'IRD, l'Inserm et l'INRAE pour faire des conventions avec ces ONR.

J.-P. Jessel attire l'attention des conseillers sur l'offre « Innovation Créativité et Entrepreneuriat dans la Recherche – ICER » il s'agit d'un service proposé par le Catalyseur pour sensibiliser et former à l'entrepreneuriat et à la créativité. Ce service propose un accompagnement vers des startups en partenariat avec Toulouse Tech Transfert.

Point 1 - Approbation du compte rendu de la Commission de la recherche du 20 janvier 2022

J.-P. Jessel soumet au vote le compte rendu de la séance du 20 janvier 2022 après la modification suivante demandée par Nicolas Destainville point 2 page 3 :

« **T. Carles** et **C. Mingotaud** apporteront leur aide à C. Fontaine dans l'aiguillage et l'identification des structures de recherche susceptibles de contribuer au projet présenté ce jour. »

En remplacement de :

« **N. Destainville** apportera son aide à C. Fontaine dans l'aiguillage et l'identification des structures de recherche susceptibles de contribuer au projet présenté ce jour. »

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 20 janvier 2022 à l'unanimité par 30 voix « pour ».

Point 2- Le quart d'heure de l'interdisciplinarité -

I. Berry rappelle que Coralie Fontaine lors de la précédente commission de la recherche avait présenté une demande de collaborations en informatique et en chimie dans le cadre du dépôt du projet CoFUND Marie Curie pour l'I2MC.

Un retour en commission de la recherche sur ce point était programmé pour la séance de février.

- Pour la partie informatique :

Thomas Carle a trouvé un contact à l'IRIT dans l'équipe Pyramide en gestion des données.

- Pour la partie chimie :

Christophe Mingotaud pour le LCC, Christine Barrot-Lattes pour le LGC, Anthony Lemarié pour le LHFA et Karine Groenen-Serrano pour l'ICT ont échangé pour conclure que le site toulousain ne pouvait pas proposer d'équipe travaillant sur les modifications de peptides. Le souhait était de modifier des agents pharmacologiques pour qu'ils interagissent avec des peptides. En revanche, ils ont contacté des équipes de chimistes en dehors de Toulouse.

I.Berry observe que les recherches de collaborations se sont faites en un mois ; elle demande à Christophe Mingotaud si les échanges ne lui ont pas pris trop de temps.

C. Mingotaud répond que non. Il ajoute que le LCC avait déjà été contacté.

Il tient à souligner que le terme collaboration n'est pas approprié. Une collaboration à ses yeux engage sur du long terme avec des échanges et un équilibre entre les partis. On peut parler ici de recherche de contacts pas de collaborations.

I.Berry reconnaît qu'il faut parler de mises en relation de collègues.

P. Bacchin fait remarquer que la démarche sur le long terme sera fructueuse si les personnes contactées à défaut de sous-traitance sont capables de transformer les demandes en question scientifique bénéfique pour le laboratoire.

I.Berry confirme qu'il ne s'agit en aucun cas de sous-traitance et que la démarche est empreinte de respect pour les participants. Elle invite les référents des autres laboratoires qui souhaitent tisser de nouvelles mises en relations sont les bienvenus.

Point 3 – Présentation du CRESCO

Philippe Terral est sociologue, il dirige le Centre de REcherches Sciences Sociales Sport et COrps (CRESCO) et enseigne en qualité de professeur des universités à la F2SMH.

Il est secondé par une équipe de direction adjointe constituée d'Yves Morales historien MCF et de Lucie Forte-Gallois sociologue MCF.

Les thématiques de recherche sont : l'éducation, la formation, le sport - corps, la santé et les inégalités. Elles sont développées au sein d'une équipe interdisciplinaire et pluridisciplinaire avec un petit effectif. La recherche concerne un très vaste panel de chercheurs en sciences sociales.

Les objets d'étude ont des applications variées. L'activité physique et le sport au sens large concernent des missions avec de nombreux enjeux sociétaux nationaux et internationaux (jeux olympiques, éducation, santé, activité physique, tourisme et territoire (randonnées), sécurité, ordre public).

Le sport est un objet à considérer au sens large. Il est issu de l'ancienne éducation physique et comporte de nombreux enjeux sociétaux. On le distingue ici du sport de compétition.

Le CRESCO est une ancienne équipe d'accueil constituée de 12 doctorants, 15 enseignants chercheurs avec un petit vivier d'HDR ce qui pose un problème d'encadrement puisque Philippe Terral est le seul professeur des universités. Y sont associés des enseignants du second degré actifs sur la recherche. Ce sont des PRAGs avec des thèses en sciences humaines et sociales dont les thématiques sont très liées au sport. L'évaluation Hcéres dépeint le CRESCO comme une équipe dynamique en SHS du sport.

La problématique de recherche contient 3 domaines d'étude :

- **Education - formation** : concerne l'éducation par le corps (la socialisation, les décideurs, les intervenants, les bénéficiaires).

Philippe Terral précise que l'éducation pour un sociologue signifie : qu'apprend-t-on de façon plus ou moins consciente dans les milieux sociaux que l'on traverse (poids de l'école, de la famille, du métier, des relations amicales et amoureuses) des acteurs de l'activité physique et quel est l'effet sur les bénéficiaires.

- **Sport - corps - santé** : intéresse l'impact de l'activité physique sur la qualité de vie et le bien-être. L'activité physique dans les questions de santé est un domaine qui a le vent en poupe.

- **Inégalités** : consiste à croiser des inégalités diverses dans un cadre sociétal. Pour les inégalités de santé le CRESCO collabore avec l'IFERISS.

P. Terral présente les difficultés et perspectives du CRESCO.

Les problèmes que rencontre le laboratoire sont un sous encadrement HDR et l'absence de secrétariat alors que l'activité du CRESCO s'accroît en termes de gestion de contrats, de financements et d'appui administratif à cause des Jeux Olympiques de Paris (JOP) 2024.

Les perspectives concernent les JOP 2024 qui vont mobiliser le CRESCO de 2022 à 2026.

Trois annonces de soutien des SHS du sport ont été faites récemment autour d'un congrès que le CRESCO organisait avec une équipe de Montpellier pour les JO 2024 (ce congrès finalement n'a pas eu lieu).

- 1- le CNRS va mettre en place un réseau thématique pluridisciplinaire (RTP) ;
- 2- le financement d'une plateforme thématique autour des sciences de l'homme ;
- 3- l'alliance Athéna qui est l'alliance nationale de recherche dédiée aux sciences humaines et sociales va financer une cartographie qui permettra un état de l'art afin de faire émerger des perspectives pour la communauté des SHS du sport.

I. Berry s'étonne que le congrès n'ait pas eu lieu.

P. Terral le congrès a été annulé pour des raisons sanitaires, cependant le budget est conservé.

Le congrès aura lieu à Montpellier, la date reste à fixer. C'est lors de rencontres en visioconférence que les annonces précédentes ont été faites. Il reste un an pour structurer la communauté.

I. Berry rappelle qu'une session pour les jeunes avait été évoquée.

P. Terral confirme que la session pour les jeunes a bien eu lieu et qu'à la suite l'alliance Athéna met en place un réseau pour les jeunes.

F. Dumas demande pour quelles raisons le CRESCO n'a pas de secrétariat.

P. Terral retrace l'historique. Par le passé, le CRESCO avait une secrétaire qui est partie à la retraite. Entretemps la structuration de la recherche à la F2SMH a changé, le CRESCO est rattaché directement à cette composante. Depuis lors, la gestion du CRESCO est faite par le pôle recherche de la Direction des affaires financières (DAF) pour la partie financière et par le secrétariat du vice-doyen de la F2SMH pour la partie animation. Depuis 3 ans cette configuration perdure. Récemment une solution a été proposée par le Domaine des Ressources Humaines et Développement Social, cependant, le personnel n'est pas du tout formé et les besoins du laboratoire nécessitent une présence sur le site de la F2SMH.

P. Terral ajoute que le CRESCO est actif auprès du directoire ACTIHS et crée des liens inter laboratoires autour des SHS du sport

J.-P. Jessel suggère aux conseillers de contacter Philippe Terral pour établir de futures collaborations.

P. Terral note que les chercheurs des SHS du sport travaillent avec tout type de science. Il précise que le CRESCO n'utilise pas la plateforme du mouvement humain mais étudie des applications en ingénierie comme l'IA santé. La plateforme du mouvement humain est utilisée par les collègues de biomécanique et neurosciences de STAPS.

La présentation de Philippe Terral est accessible en suivant le lien : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/presentation-cresco-philippe-terral_1646747001474-ppt

Point 4 – Présentation du projet SWOT

Rosemary Morrow et **Jean-François Créteaux** sont en charge du projet pour la partie scientifique en lien avec le CNES au LEGOS. J.F. Créteaux est en mission à Madagascar et c'est **Frédéric Martin** directeur du LEGOS qui le remplace.

R. Morrow présente la mission Surface Water and Ocean Topography (SWOT) qui sera lancée en novembre 2022 et qui implique des hydrologues et des océanographes.

Il s'agit d'un radar embarqué sur un satellite pour mesurer le niveau de la mer ; cette mission est rendue possible grâce aux interactions entre le CNES, le CNRS et des industriels.

Cette mission est une extension des missions précédentes, cependant elle se démarque par une rupture technologique : la mesure en 2D de la structure du niveau de l'eau et de la pente utilisée. Cela permet de mesurer le débit dans les courants océaniques et dans les fleuves et rivières.

Cette mission met en relation différentes équipes internationales du CNES et de la NASA.

Les financements issus du PIA4 permettent d'envisager de futurs développements.

Les enjeux sont des mesures à différentes échelles des circulations des courants et des dynamiques sur les océans mais également sur les zones côtières. Ces mesures sont utiles pour faire des modèles numériques qui permettront une observation à fine échelle.

Les objectifs sont de comprendre les tourbillons océaniques, l'action des marées, le mélange et la dissipation d'énergie qui en découlent. L'observation à l'échelle de 10 km au lieu de 100 km le permet. C'était le maillon manquant pour mieux comprendre les interactions océaniques.

SWOT permet également les mesures de niveau et de pente en hydrologie terrestre : débit des rivières, réserves d'eau et échanges intercontinentaux, suivi des flux, prévisions et probabilités de crues.

La mission permet de mieux envisager les enjeux au niveau des rivières et leur influence sur l'action globale. Grâce à SWOT la précision d'observation des lacs est plus fine ainsi que l'observation des zones humides, deltas et zones côtières plus compliquées à observer car elles comportent beaucoup d'interactions de flux.

La communauté scientifique française impliquée comporte 19 équipes d'hydrologues, 21 équipes d'océanographes et 7 équipes pour les observations des côtes et estuaires. Les coopérations internationales impliquent 28 universités dans le monde. Les perspectives de l'utilisation des données SWOT seront précieuses pour l'humain. La valorisation des données ouvre des perspectives de développement considérables.

J.-P. Jessel remercie Rosemary Morrow pour cette présentation très intéressante. Il ajoute qu'il a déjà travaillé sur les modèles numériques de terrain avec des résolutions très fines car le sol est stable. Il constate que l'observation sur des surfaces en mouvement doit être plus complexe. Il reconnaît que le passage en 2D représente une rupture technologique. Il demande si la résolution sur les petites surfaces a permis d'améliorer les modèles de vagues dans les rivières également.

R. Morrow il est possible de prévoir un modèle statistique de la structure des vagues. À l'observation des images satellitaires collectées sous un angle nouveau on peut ensuite déduire des modèles de vagues sur une zone déterminée. La préparation théorique en amont de l'observation permet de faciliter ce que le chercheur s'attend à voir. Quoique parfois il existe des surprises.

N. Renon remercie pour cette présentation très impressionnante. Il demande si la gestion des données récoltées sera stockée au CNES avec un objectif de mise à disposition pour les laboratoires. Il pense au forçage au LEGOS. Il demande si l'aspect sciences ouvertes pour tous est pris en compte.

R. Morrow acquiesce. La NASA et le CNES mettent à disposition du public leurs données après un temps nécessaire aux différentes analyses et vérifications. A la NASA, les données sont mises sur le cloud pour un partage et une ouverture vers de nouvelles idées. Le volume de données est considérable, les mettre à disposition du public demande énormément de travail. Ce partage a été pensé et mis en place depuis le début du projet SWOT, il y a 10 ans.

P. Bacchin demande à la commission de la recherche d'éviter les acronymes ; plusieurs membres ont pensé que le projet SWOT concernait les forces et faiblesses de la recherche à l'UT3.

Frédéric Martin ajoute que le projet SWOT est l'évènement majeur pour le LEGOS pour cette année et les années à venir. C'est la démonstration du travail réalisé dans une UMR en collaboration avec toutes les tutelles et l'implication de nombreuses équipes. Grâce à ce projet un poste de MCF a été fléché sur les flux océaniques ; il remercie l'université pour cette contribution au projet SWOT.

La présentation de Rosemary Morrow est accessible en suivant le lien : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/presentation-swot-rosemary-morrow_1646747256882-pptx

Point 5 – Présentation IRP MAITAI (LCPQ) et IRP C-Fonction (CIRIMAT)

G. Zissis soumet à l'approbation des conseillers de la commission de la recherche deux demandes pour les unités de recherche internationales MAITAI et C-Fonction.

MAITAI (Multiphoton Absorbers in Therapy and Imaging)

Cette IRP approuvée par le CNRS à l'interface de la médecine et de la physique a pour domaine de recherche :

- en chimie la synthèse organométallique et les propriétés en optique non linéaire
- en biologie : l'imagerie et la thérapie photodynamique multiphotonique.

Il s'agit de la création d'un laboratoire international. La coordination n'est pas faite à Toulouse mais Isabelle Dixon chercheur CNRS au LCPQ assure le portage pour UT3, elle est membre du LIA.

Après discussion avec Isabelle Dixon, le Département des Relations Européennes, Internationales et de la Coopération (DREIC) émet un avis très favorable au financement de ce projet.

G. Zissis demande au secrétariat de la commission de la recherche de lui transmettre ainsi qu'à Fabrice Gamboa les relevés de décisions des commissions de la recherche lors desquelles des décisions sont actées pour les financements des laboratoires internationaux pour leur suivi.

C-FUNCTION

G. Zissis présente l'IRP C-Function pour Carbone-Fonctionnalisation

Le domaine scientifique concerné est la chimie des matériaux appliquée aux capteurs de gaz et (bio) catalyse.

L'activité commence en 2022 avec une demande de financement de 20 k€ sur la période 2022 à 2026. La coordination et le portage se font à Toulouse par Emmanuel Flahaut directeur de recherches CNRS au CIRIMAT.

Le DREIC émet un avis très favorable au financement de C-Function.

I. Berry demande si les informations sur les activités de MAITAI sont confidentielles car elle souhaite les communiquer à ses collègues de santé susceptibles d'être intéressés.

G. Zissis est très favorable aux échanges ; Isabelle Dixon également. Les équipes de Rennes et les autres équipes internationales accueillent déjà des personnels de santé. À l'international, les contraintes portent surtout sur les types d'invention lorsqu'il a dépôt de brevets

Les présentations de Georges Zissis sont consultables via le lien : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/pre-sentation-irp-maitai-et-c-function-georges-zissis_1646747442054-pptx

Les conseillers valident la participation de l'université Toulouse III-Paul Sabatier aux IRPs
- MAITAI à hauteur de 2000 € par an pour la période de 2022 à 2025 et
- C-FUNCTION à hauteur de 2000 € par an pour la période de 2022 à 2026
à l'unanimité par 34 voix « pour ».

Point 6 – Vote lauréats AO Tremplin 2022

J.-P. Jessel rappelle qu'un travail préliminaire a été effectué en cellule opérationnelle à partir des notes et commentaires transmis par les évaluateurs. Un premier classement sur l'aspect innovant a été fait, suivi d'un deuxième classement sur la qualité. Suite à des échanges, il a été proposé de faire la moyenne des 2 notes. Cependant l'aspect innovant devait rester prédominant, c'est donc une combinaison linéaire avec un poids un peu plus fort pour l'aspect innovant qui a été conservé. Le tableau excel transmis aux conseillers et présenté en séance est le résultat de ce travail. Les conseillers ont également reçu un document récapitulatif des avis des évaluateurs sur l'ensemble des projets concaténés dans un document.

Il remercie les conseillers qui ont participé à ce travail.

Il explique la méthode proposée pour l'analyse des dossiers en séance : les conseillers suivent les notations sur le tableau papier format A3 et lisent les annotations projetées à l'écran par projet.

N. Renon souhaite apporter des remarques de considération générale sur l'appel d'offre Tremplin 2022 discutées au sein des élus de « l'Université d'abord ». Tout d'abord, il apparaît que seuls 17 conseillers sur 34 ont analysé les dossiers ce qui représente un peu moins de 50 % des membres de la commission de la recherche et a un effet statistique sur l'évaluation des dossiers. Ensuite il pense qu'il faut discuter la notion de poids et quel équilibre on veut maintenir pour faire de la stratégie sur un grand nombre de dossiers. Enfin, il constate de forts déséquilibres entre les directoires. Il faut là encore considérer un équilibre sur l'ensemble des directoires qui ne représentent pas les mêmes masses.

Il demande un délai avant de voter les lauréats de l'appel d'offre Tremplin 2022 afin de revoir l'examen des dossiers. Le nombre de dossiers était trop important par rapport au nombre d'évaluateurs et l'effet statistiques n'est pas celui recherché.

Il demande également une discussion sur les poids de la pondération.

J.-P. Jessel reconnaît que la proportion n'est pas équitable et que la moitié des projets viennent du directoire BABS. Concernant les poids, la moyenne simple n'a pas été retenue car elle ne correspond pas au souhait de privilégier le côté innovant. Des poids de 3 pour l'innovation et 1 pour la qualité privilégiaient trop fortement l'innovation. Il a constaté qu'il n'existait pas de très grosses distorsions entre l'aspect innovant et l'aspect qualité sur l'ensemble des dossiers. Les choix se sont portés sur un coefficient 3 pour l'aspect innovant et un coefficient 2 pour l'aspect qualité.

F. Dumas précise que son laboratoire présente un projet, qu'il ne veut pas être juge et partie et ne se prononcera pas lors des débats. Il souligne la difficulté qu'il a eu lors de l'évaluation de l'aspect qualité. Il est biologiste et a constaté qu'il jugeait plus sévèrement les dossiers de biologistes car ils les comprenaient. À l'inverse, lorsqu'il évaluait les dossiers sur des domaines de recherche qu'il ne connaît pas, il avait tendance à être plus généreux. Il ajoute qu'il ne se sent pas en mesure d'émettre un avis négatif sur la qualité d'un dossier hors de son champ disciplinaire. Pour ces raisons, il avait demandé en cellule opérationnelle un focus sur l'aspect innovant, un coup de pouce pour un jeune maître de conférences.

K. Groenen-Serrano exprime son malaise lors de l'évaluation de l'AO Tremplin. Elle témoigne de la difficulté à évaluer 100 dossiers qu'elle juge trop lourds. Elle explique qu'elle ne savait pas évaluer les projets BABS sur 10 lignes et sans maîtriser le sujet. Elle reconnaît avoir noté plus sévèrement les sujets qu'elle maîtrise. Ne sachant pas travailler dans ces conditions, elle a mis la note maximale à tous. Elle ajoute que l'anonymat n'est pas compatible avec ce modèle d'évaluation. Deux porteurs de projet étaient également membres de la commission de la recherche ; elle pense qu'un porteur de projet ne devrait pas évaluer son propre projet.

F. Dumas intervient pour préciser que l'on peut cocher la case « conflit d'intérêt » ce qu'il a fait.

K. Groenen-Serrano remarque que l'on ne peut pas vérifier si la case « conflit d'intérêt » a été cochée.

J.-P. Jessel rappelle que les vérifications ont bien été faites par la DSL.

B. Segui a évalué seulement les projets BABS pour lesquels il est compétent. Il a coché « non expert dans le domaine » pour tous les autres projets.

K. Groenen-Serrano souhaite des rapporteurs par domaine scientifique. Au préalable, l'évaluation des dossiers pour les appels d'offre était faite par des rapporteurs experts dans leur champ disciplinaire par comité.

B. Segui a apprécié d'avoir une vision globale des projets BABS ce qui l'a aidé dans son évaluation. Il reconnaît qu'il ne peut pas évaluer des projets qu'il ne comprend pas y compris en biologie, on ne peut être expert en tout. Cependant, si on nomme des rapporteurs on perd cette vision globale en revanche on gagne en expertise.

Il ajoute qu'il n'a pas apprécié l'évaluation sur une présentation du projet sur ½ page. Cela ne permet pas de juger la pertinence scientifique du projet, les objectifs et la méthodologie. Il pense que deux pages par projet est raisonnable. Il est évaluateur dans les commissions nationales, l'évaluation y fait l'objet d'une réflexion avec un rationnel scientifique avec des hypothèses, des objectifs, une méthodologie qui permet d'argumenter sur la qualité du projet avec plus d'objectivité.

J.-P. Jessel rappelle que les modalités d'évaluation de l'appel d'offre Tremplin 2022 avaient été présentées en commission de la recherche. Il a lui-même lu les 97 fiches ; il remarque que certains porteurs ont su répondre aux interrogations des évaluateurs d'autres n'ont pas su le faire.

B. Charleux témoigne de la difficulté d'évaluer un projet présenté sur ½ page. Il a lu les 97 projets mais n'a pas compris plus de la moitié des projets. Il n'a évalué que ceux qu'il a compris.

Il souhaite savoir pourquoi l'originalité d'un dossier serait mieux notée que sa qualité intrinsèque, il a du mal à évaluer un projet sans fondement scientifique.

Il souhaite également savoir si certains projets n'ont pas reçu de notes. Il ajoute qu'un projet évalué par 1 personne ou par 8 ne bénéficie pas de la même notation.

I. Berry pense qu'il faut avoir cette discussion en cellule opérationnelle. Elle précise que la base de la méthode vient du comité BABS. En 2021 le comité a évalué un très grand nombre de projets. Le comité a pu lire tous les dossiers avec seulement 10 évaluateurs. Cette méthode donne une vue d'ensemble et permet de comprendre la complémentarité des dossiers pour les comparer les uns aux autres. Elle n'a pas eu de problème à comprendre des projets bien résumés et bien argumentés et à les noter. Elle revient sur la méthode employée par BABS l'an dernier : un premier tri avec le critère « originalité » puis sur la sélection retenue un classement avec le critère « qualité » ; cette méthode était satisfaisante.

N. Destainville observe que 34 évaluateurs payés 50 € de l'heure pour 97 dossiers, avec un temps d'évaluation de 10 minutes par dossier, cela représente 30 k€ pour distribuer 200 k€. Il souligne le caractère aléatoire de la notation et estime qu'il n'est pas possible de se prononcer aujourd'hui, il faut un délai d'un mois supplémentaire pour améliorer la qualité de la notation.

R. Baurès ne pense pas qu'il y ait un caractère aléatoire dans la notation. Il rappelle qu'il existe une case « non expert dans le domaine » ; il fallait insister lors de la présentation de l'appel d'offre sur la possibilité de cocher cette case.

N. Destainville réaffirme qu'il faut un délai supplémentaire pour évaluer. Il rappelle que certains ont donné la même note à tous les dossiers, ce n'est pas recevable. Il reconnaît n'avoir pas pu évaluer les 97 dossiers par manque de temps.

B. Segui propose une solution qui serait de reprendre les expertises et faire un travail plus réduit uniquement dans son domaine d'expertise.

N. Destainville considère que la suppression des comités se paie aujourd'hui, ils étaient constitués de membres élus avec des compétences scientifiques qui avaient du temps pour évaluer. Aujourd'hui les directoires ne peuvent plus le faire. Avant l'existence des comités, les conseils scientifiques des composantes faisaient ses évaluations.

J.-P. Jessel ajoute que la commission de la recherche nommait des rapporteurs qui eux aussi évaluaient les dossiers.

N. Destainville souhaite que l'an prochain on nomme des rapporteurs compétents scientifiquement pour les futures évaluations.

I. Berry tient à souligner que la méthode d'expertise proposée a été initiée par le comité BABS qui dès la fin de son mandat ne pouvait plus travailler avec des rapporteurs au regard du grand nombre de dossiers présentés. Un 1^{er} niveau de lecture de résumés est pratiqué en biologie. Elle ajoute que la distribution des dossiers par rapporteur nécessite la lecture de tous les dossiers. Ce qui augmente encore le coût de l'évaluation.

M. Manghi propose de demander aux directrices et directeurs de BABS de procéder à une sélection au sein de leurs laboratoires. Il ajoute qu'il faudrait une réflexion par champ disciplinaire. Très peu de projets étaient présentés pour SdM, les projets concernaient la chimie, or il est physicien. Par conséquent, il n'a pu examiner que 2 ou 3 dossiers sur les 97.

B. Segui revient sur les remarques d'Isabelle Berry et constate qu'elle décrit le principe des lettres d'intentions. Une fois la lettre d'intentions acceptée on demande un projet plus conséquent. Or là, on se prononce directement sur les projets.

I. Berry confirme que l'équilibre se fait naturellement avec cette méthode d'évaluation comme avec la nomination des experts et c'est plus rapide.

B. Segui préconise pour 2023 de demander un projet plus détaillé sur 2 pages ce qui paraît raisonnable pour un budget de 15 k€. Pour 2022, il propose de reprendre les évaluations en se cantonnant aux dossiers relevant de son domaine d'expertise, d'examiner les dossiers avec un délai et de choisir les lauréats dans un mois.

J.-P. Jessel propose de désigner des rapporteurs pour inclure les gens qui n'ont pas pu faire les reviews et pour ceux qui ont pu faire les reviews les faire dans un périmètre plus restreint. Il demande si les conseillers souhaitent refaire l'expertise sur l'ensemble des dossiers ou sur les 25 dossiers sélectionnés en cellule opérationnelle.

B. Segui estime que son expertise est terminée, il a examiné tous les dossiers du périmètre BABS. Il juge qu'il n'est pas nécessaire de nommer des rapporteurs pour 2022 ; il suffit que les évaluateurs reprennent tous les dossiers et n'évaluent que ceux de leur domaine d'expertise scientifique.

M. Toplis n'était pas présent pour la commission de la recherche du 20 janvier, il constate qu'il n'existe aucune allusion à ces projets ni dans l'ordre du jour du 17 février ni dans le compte rendu du 20 janvier. Il remarque qu'un seul projet relève de UPEE sur les 25 sélectionnés, il souhaite savoir où récupérer des informations sur l'appel d'offre, les critères de sélection sur les projets. Il doit faire un retour à sa communauté pour une meilleure représentation de UPEE en 2023.

J.-P. Jessel précise que la réflexion s'est faite en groupe de travail avant de lancer l'appel d'offre en novembre. Lors de la commission de la recherche de janvier il a fait un retour informel en fin de séance sur les avancées du groupe de travail.

I. Berry propose de transmettre les statistiques de l'appel d'offre avec le nombre de dossiers par directoires.

F. Dumas indique qu'il veut bien revoir l'ensemble des dossiers en cochant la case « non expert dans le domaine » lorsque ce sera le cas. Il ajoute qu'il ne peut juger les dossiers de son propre laboratoire, ni du laboratoire dont il est référent. Il constate que le nombre d'évaluateurs en fonction des champs disciplinaire ou en fonction de la position de l'évaluateur (s'il est référent ou s'il y a conflit d'intérêt) ne sera pas le même pour chaque dossier ce qui va impacter la notation. Comment interclasser des dossiers évalués par 1 personne avec des dossiers évalués par 10 personnes ?

B. Segui craint que certains dossiers potentiellement intéressants aient été écartés à tort.

I. Berry ne pense pas qu'il y ait un tel déséquilibre. Elle propose de balayer rapidement les 25 projets en séance pour le vérifier.

N. Destainville craint qu'avec une analyse superficielle des dossiers certains porteurs profitent d'un effet d'aubaine pour proposer un projet déjà financé par ailleurs.

R. Baurès estime que c'est au référent de procéder à ces vérifications auprès de la direction du laboratoire. Ce qu'il a fait pour les dossiers qu'il a évalués.

M. Fournié remarque qu'en mathématique il n'y avait qu'un seul dossier qu'il n'a pas évalué en raison de conflit d'intérêt. Il ne voit pas apparaître ce projet par ailleurs innovant et excellent dans la sélection. Il souhaite savoir combien de personnes ont évalué ce dossier.

Camille Briet ingénieur qualité à la DSL intervient pour préciser que sur les 17 évaluateurs pas plus de 5 personnes n'ont pas évalué un dossier. On dénombre 10 évaluations par dossier.

N. Renon exprime ses doutes sur la méthode au vu des interventions. Le travail fait en amont collectivement n'était pas bon. Il faut maintenant prendre le temps de trouver la bonne méthode. Il demande un cadrage clair sur :

- le délai
- les 17/34 examinateurs alors qu'il était convenu que tous devaient examiner
- la discussion sur la qualité intrinsèque du projet.

J.-P. Jessel évoque une responsabilité collective : il rappelle qu'un groupe de travail a élaboré la lettre de cadrage et que la cellule opérationnelle a procédé à des tests de classement sans remontées auprès des conseillers. Il interroge les conseillers sur la meilleure méthode pour désigner les lauréats afin que les candidats puissent obtenir rapidement leur financement.

M. Toplis s'étonne que sur les projets proposés par UPEE 1 seul soit retenu. Il rappelle que lorsque les comités travaillaient au plus près des laboratoires la dynamique était meilleure. Il lui semble qu'un mois de travail supplémentaire pour améliorer la méthode de travail est nécessaire. Il ne sait pas quel retour il peut faire à l'OMP en l'état sur cet appel d'offre.

K. Groenen-Serrano demande si les co-porteurs de projets doivent être des enseignants chercheurs UT3. Elle souhaite que les projets sur des collaborations intra établissement soient privilégiés.

Monique Lemort responsable service appui aux instances DSL revient sur la lettre de cadrage dans laquelle il est stipulé que les porteurs et co-porteurs de projets peuvent être hors tutelle d'UT3 mais doivent faire partie d'unités qui sont sous tutelle UT3 ; les co-porteurs peuvent même faire partie d'autres établissements. L'idée de l'appel d'offre était une ouverture la plus large possible.

M. Manghi pense qu'il y a trop de projets, que les laboratoires devraient faire une sélection afin de rééquilibrer les poids entre domaine de recherche. Une sélection superficielle privilégie les thématiques les plus séduisantes.

F. Dumas demande un groupe de travail pour 2023 avec des critères qui seront validés par la commission de la recherche. Il souhaite savoir quelles sont les décisions et les actions à l'issue de cette séance.

J.-P. Jessel propose de rouvrir l'axe Survey, de rebalayer tous les projets en vérifiant que tous les items soient renseignés.

N. Renon reconnaît l'importance du cadrage éditorial et le choix des critères pour l'évaluation.

C. Mingotaud considère qu'il est impossible de faire de bonnes évaluations scientifiques sur tous les périmètres de recherche de l'université avec 40 personnes. L'évaluation de cet appel d'offre n'est pas une évaluation scientifique, il s'agit de l'évaluation d'une présentation scientifique suffisamment claire pour être comprise par un non-expert, sinon il faut aller au niveau des directeurs où se trouvent les experts. Ensuite, il faut engager une réflexion sur les équilibres que l'on veut dans les champs disciplinaires sur l'université afin que certains ne disparaissent pas.

J.-P. Jessel préconise de fixer une grille de lecture avec des critères bien définis pour les évaluateurs afin qu'ils puissent terminer le travail dans le mois qui suit. Il demande si techniquement il est possible de supprimer les dossiers mal évalués, de rouvrir le questionnaire et de rebalayer tous les dossiers

Camille Briet peut rouvrir l'interface Survey pour déposer des évaluations. Ceux qui ont terminé les évaluations pourront réévaluer au cas par cas pour éviter de tout ressaisir. Elle va demander à la DSI si l'on peut faire un sommaire pour faciliter les recherches.

J.-P. Jessel propose une réunion d'1h dans les jours qui suivent pour faire la liste des critères à évaluer, liste qui sera transmise aux évaluateurs. Il propose de rouvrir l'interface Survey pour réévaluer les sujets, puis faire un tri à la prochaine cellule opérationnelle. Les conseillers voteront les lauréats à la commission de la recherche de mars. Pour le relevé de décision de cette séance il demande d'écrire la phrase : « En raison de longues discussions le vote est reporté ».

Les conseillers sont d'accord.

Camille Briet précise que les éléments de procédure seront transmis au plus tôt aux évaluateurs avec tous les détails en fonction de leur cas.

M. Alaez-Galan note que les laboratoires ont reçu un message de la DSL pour réaliser un bilan de leur adhésion aux pôles de compétitivité et associations. Elle demande ce que sont ces pôles de compétitivité.

Camille Briet les pôles de compétitivité sont des structures bien identifiées, on en dénombre 54 en France ; c'est une sorte de label. Ils sont tous identifiés sur le site du gouvernement. Ce sont des regroupements d'acteurs (universités, entreprises, organismes de recherche) d'un même éco système. Leurs objectifs sont le développement et l'innovation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 12h05

Prochaine commission de la recherche le jeudi 17 mars 2022.

